

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 14 JANVIER 2026

**NOMBRE**

Des conseillers en exercice	25
De présents	20
De votants	24

L'an deux mille vingt six, le quatorze janvier, le Conseil Municipal de la Commune de LEXY étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M.Gérard ALLIERI, Maire.

Étaient présents : M.ALLIERI-Mme HENRY-M.LENOBLE-Mme FERNANDEZ-AUBERTOT-M.PESCE-Mme LORIN-CRIDEL-MM.TURCHI-SAUVLET-Mme RIQUET-M.CANON-Mmes USELDINGER-PATELLI-THIERRY-BERTRAND-MM.SIBELLA-SULLI-PERREY-COMMITO-Mmes GRANDMOUGIN-FONDEUR

**OBJET**  
**N°2026-1-6**

**Demande de subvention DETR**  
**Travaux de rénovation**  
**Salle des sports**

Excusés :

M.BASSO ayant donné pouvoir à M.ALLIERI  
Mme LIGI ayant donné pouvoir à Mme USELDINGER  
M.LAPUH ayant donné pouvoir à M.PESCE  
M.ZANCHIN ayant donné pouvoir à M.CANON

Absente : Mme RUETTE-TYDEK

Un scrutin a eu lieu, Madame Julie FONDEUR a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Maire certifie que la liste des délibérations a été affichée à la porte de la Mairie le 16 janvier 2026 et que la convocation du Conseil avait été faite le 6 janvier 2026.

Le Maire,



Le Maire propose aux élus de présenter un dossier de demande de subvention au titre de la « dotation d'équipement des territoires ruraux (D.E.T.R.) – Aménagement urbain et patrimoine », pour les travaux de rénovation de la salle des sports.

Il leur propose de présenter un dossier pour ces travaux dont le montant hors taxes est estimé à 870 373,03 €.

Considérant les explications fournies,  
Le Conseil Municipal,  
A l'unanimité,

APPROUVE le projet de travaux de rénovation énergétique et de modernisation de la salle des sports d'un montant de

870 373,03 € HT présenté par les services techniques.

APPROUVE le plan de financement prévisionnel ci-dessous.

SOLLICITE une subvention de 30 % auprès de l'Etat au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (D.E.T.R.)

RECU EN PREFECTURE  
Le 15/01/2026

Application agréée E-legalite.com

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

Co-financement	Montant subventionnable HT	Taux	Montant HT
ETAT : DETR	870 373,03 €	30 %	261 111,91 €
Montant des subventions			261 111,91 €
Part communale		70 %	609 261,12 €
Montant Total HT			870 373,03 €
TVA 20 %			174 074,61 €
Montant Total TTC			1 044 447,64 €

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.



Le Maire,

Gérard ALLIERI

REÇU EN PREFECTURE

le 15/01/2026

Application agréée E-legalite.com